

SCORP' MAG

L'ACTUALITÉ DU HOCKEY SUR GLACE À MULHOUSE



NUMÉRO 4 - FÉVRIER 2012

SCORPIONS
Hockey Mulhouse

www.scorpionsmulhouse.fr

LES REGLES DU JEU

Le hockey..... Quel engagement !

Les procédures de remise en jeu interrogent souvent les spectateurs, principalement lorsque l'arbitre interrompt régulièrement l'engagement pour demander un changement de joueur. Si cela peut parfois agacer le public, il faut savoir que la procédure d'engagement est très codifiée. Voici quelques éléments de compréhension.

Il faut tout d'abord savoir que les engagements se font obligatoirement sur l'un des 9 points prévus à cet effet, marqués sur la glace : 1 au centre, 2 dans chaque zone attaque/défense et 4 (2x2) en zone neutre devant chaque ligne bleue.

La prise de possession du palet à l'engagement est bien entendu un avantage certain pour les équipes et la tension est très souvent palpable entre les joueurs qui effectuent l'engagement.

Les joueurs doivent se faire face, séparés environ d'une longueur de crosse, et la palette de leur crosse doit toucher la glace sur la partie blanche du point d'engagement. Si un joueur à l'engagement ne prend pas immédiatement sa position alors qu'il en a reçu l'ordre de l'officiel de jeu, celui-ci peut le faire remplacer à l'engagement par un coéquipier présent sur la glace.

Le joueur dont l'équipe est

dans sa demi-patinoire d'attaque, doit placer le premier sa crosse sur la glace, immédiatement imité par le joueur de l'équipe à la défense.

Si l'engagement se fait au centre de la patinoire, c'est le joueur de l'équipe visiteuse qui doit placer en premier sa crosse sur la glace.

Si un joueur présent à l'engagement ne s'aligne pas correctement avec les tracés sur la glace, l'officiel peut le faire changer sans donner d'avertissement préalable. Cela est bien entendu valable pour les deux joueurs qui vont se disputer le palet, mais également pour les autres attaquants. Ceci explique pourquoi l'arbitre jette toujours un œil derrière lui avant de lancer le palet.

Il arrive donc qu'un joueur qui effectue le "face-off" puisse être changé pour une faute commise par un de ses coéquipiers.

Si un joueur présent à l'engagement entre en contact avec un joueur adverse avant que le palet ne soit jeté, l'officiel peut le faire changer sans donner d'avertissement préalable.

Il se peut également, que face à l'énerverement montré par les joueurs, l'arbitre demande le changement des 2 joueurs (excepté en zones attaque/défense).

Enfin, si une deuxième violation de la procédure d'engagement est constatée, une pénalité mineure doit être infligée à l'équipe fautive ■

Christian CATIL.



GREILSAMMER SAS

www.greilsammer.com

Lille, Marseille, Montbéliard, Mulhouse, Saint-Louis/Bale, Wolfgantzen



Parce que votre temps est précieux !



TRANSPORT ROUTIER ET MARITIME, LOGISTIQUE, DOUANE, DISTRIBUTION,
LOCATION, TRANSPORT FRIGORIFIQUE, AFFRETEMENT, STOCKAGE

